Journal de Roubaix

Cinquante-huitième année. — N° 155. ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix MERCREDI 4 JUIN 1913.

ABONNEMENTS & ANNONCES
A ROUBAIX ..... Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71.
A TOURCOING ..... Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 33.
A MOUSCRON ..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station.
A TOURNAI ..... Chez M. Vandière, rue Saint-Jacques, 7.
A PARIS ..... Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des Gares et principaux Kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 664 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements ..... Trois mois ... 6 francs; Six mois ... 9 — ; Un an ..... 16 —
Les autres Départements et l'Étranger, le port en sus.
AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU

LA CHAMBRE POURSUIT LE DÉBAT SUR LE SERVICE DE TROIS ANS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE PROJET DE LOI MILITAIRE

M. Chautemps termine ses critiques. - M. J. Reinach défend la loi de trois ans.- M. Thalamas apporte son avis

LES INCIDENTS A LA STATUE DE JEANNE D'ARC A PARIS

Une motion de M. Painlevé qui proteste. - Réponse de M. Klotz

UN PROJET DE FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC

SÉANCE DU MARDI 3 JUIN 1913

La séance est ouverte à deux heures trente, sous la présidence de M. Deschanel.

La Chambre adopte la proposition de loi, votée par le Sénat, tendant à favoriser le reboisement et la conservation des forêts privées.

Le Service de Trois Ans

La Chambre revient aussitôt à la discussion du projet de loi militaire.

MM. les généraux Pau, Joffre et Legrand, commissaires du Gouvernement, sont introduits dans la salle des séances, suivis de M. Deloncle, conseiller d'Etat, et Riberpray. Aucun incident ne se produit.

Discours de M. Chautemps

M. Chautemps poursuit son discours. Il légitime, dans un court exode, les raisons de son attitude au cours de la séance d'hier. Une atmosphère de bataille convient bien à la discussion d'un tel projet.

M. Millevoye. — Pas entre Français. (Interruptions à l'extrême-gauche).

M. Millevoye. — N'ai-je pas le droit de dire que les divisions entre Français sont regrettables! (Très bien à droite).

M. Chautemps. — D'abord, l'effort de l'Allemagne est un effort normal, dont nous n'avons pas à nous inquiéter; il s'explique par la supériorité de sa population, et la modification de la situation balkanique. Une attaque brusque de l'Allemagne est impossible; elle serait, d'ailleurs, une faute. Au surplus, nous n'aurions rien à en redouter: notre couverture suffisante à l'heure actuelle le sera demain encore. La loi de deux ans suffit à notre défense. (Applaudissements à l'extrême-gauche). La loi de trois ans ne nous donnera pas une force supérieure à celle d'à présent. (Très bien à l'extrême-gauche).

M. Chautemps préconise un certain nombre de mesures, pour nous mettre en état, telles que le rajeunissement de nos cadres, l'organisation solide de nos sociétés de préparation militaire, etc.

M. Chautemps. — Pour être sur de la réalisation de ce programme, il faudrait organiser un sérieux contrôle. Il ne cache pas ses préférences en cette matière pour les commissaires à l'armée, comme la Révolution les avait institués.

M. Millevoye. — On pourrait même déléguer vos collègues.

Voix à l'extrême gauche: Ça les changerait.

M. Betoulle. — Mais ils ne feraient pas plus mauvaise figure que d'autres.

M. Chautemps. — Je suis aussi attaché, que les partisans de trois ans, à la grandeur de la France, mais je ne vois pas qu'elle soit liée au rétablissement du régime des trois. (Applaudissements à l'extrême gauche, et sur les bancs radicaux-socialistes).

M. Millevoye. — En attendant, votre conclusion est une insolence (Interruptions à l'extrême gauche). Parfaitement! C'est une insolence parce que dans la situation actuelle, votre projet n'est qu'un projet d'expédient. (Interruptions et protestations à l'extrême gauche).

M. Deschanel. — Je vous prie, Messieurs, de conserver à ce débat toute sa dignité.

Discours de M. Joseph Reinach

M. Reinach. — Je suis pour la loi de trois ans, bien que j'aie voté la loi de 1905. Pourquoi cette modification d'opinion? Parce qu'il nous faut augmenter nos effectifs de paix, et qu'avec notre population diminuée, il ne peut y avoir d'autres moyens que la prolongation du service.

La situation de l'Europe s'est singulièrement modifiée depuis 1905. Avant le vote de cette loi, c'était une confiance générale dans l'état de paix. Mais, depuis, a succédé le sentiment de la précarité de la paix et de la possibilité d'une conflagration générale.

D'autre part, on connaît les formidables armements de l'Allemagne. Nous devons considérer, dès aujourd'hui, comme votée la nouvelle loi militaire. (Murmures à l'extrême-gauche).

Il n'y a jamais eu, au monde, un instrument plus redoutable que l'armée que cette loi va mettre sur pied.

Notre loi de 1905 nous donne 400.000 hommes de moins que les effectifs de paix allemands. La loi de 1905 n'est pas un dogme, il nous faut bien accommoder la loi militaire aux circonstances. Nous ne sommes pas une république de Salente isolée du monde; nous ne sommes même pas une Angleterre. Devons-nous l'oublier!

Gambetta disait: « On ne fait pas la même politique dans un pays qui a conservé toutes ses frontières et dans un pays qui les a perdues ». Nous seulement nous en avons perdu une, mais encore notre natalité a diminué et notre mortalité est plus élevée que celle de nos voisins; mais, encore une fois, le danger le plus grand vient des modifications de la situation extérieure. Qu'on ne se laisse donc pas entraîner par des vues trop optimistes. Quelque temps avant 1870, les diplomates disaient: « Jamais le ciel de l'Europe n'a été plus pur; pas un nuage à l'horizon! » Quelques jours après éclatait la guerre entre la France et l'Allemagne. Il suffit de lire les considérants de la loi allemande pour comprendre quel danger redoutable elle nous fait courir.

Cette déclaration provoque de vifs applaudissements à droite et au centre, et, comme à l'extrême-gauche, on raille ceux qui viennent d'applaudir ainsi, M. Millevoye de s'écrier:

— N'en avons-nous pas le droit? Nous applaudissons parce que nous trouvons la thèse juste. (Exclamations à l'extrême gauche).

M. Benoist. — En tout cas, il vaut mieux l'applaudir que de l'appeler métèque. (Rires).

M. Reinach. — Je suis décidé à ne pas m'arrêter à de telles interruptions.

M. Jaurès. — Vous n'avez pas entendu; un de nos amis a dit à ceux qui vous applaudissaient: « Il vaut mieux applaudir que de l'appeler métèque! »

M. Reinach, là-dessus, entre dans l'examen de la loi allemande.

Il insiste sur les conclusions constantes des diverses lois militaires: la nécessité d'une armée aussi forte que possible avec

M. Reinach. — M. Chautemps a fait justice de l'hypothèse d'une attaque brusquée de la part de l'Allemagne. Oui, l'attaque brusquée était une hypothèse hier; mais, demain, elle devient une certitude avec le renforcement des corps de la frontière et l'amélioration des lignes stratégiques. On dit: « Mais nous avons la Russie! » Mais oublie-t-on qu'elle ne peut mobiliser qu'avec lenteur. Au lendemain de Sadowa, M. de Bismarck, déclarait que tous les efforts de l'Allemagne c'était sur le Rhin qu'il fallait les porter, en vertu de cet axiome de guerre napoléonien, à savoir que c'est sur l'adversaire le plus redoutable, l'adversaire principal, qu'il faut porter brusquement tout l'effort. L'état-major allemand n'a pas changé d'opinion depuis.

M. Reinach se livre ensuite à un état comparatif des forces françaises et allemandes. Il en ressort pour nous l'obligation inéluctable d'accroître les effectifs de paix. Pour remédier à ce danger, il n'y a qu'une prolongation du service militaire.

M. Reinach examine les systèmes de la variabilité et de la fixité des effectifs. Il cite un discours prononcé le 20 juin 1870 par M. Pierre, qui jugeait insuffisants les effectifs de l'époque, et dit: « Si nous maintenions la loi de 1905, nous aurions le même effectif de paix qu'en 1870. »

M. Reinach cite ensuite la thèse d'un historien qui a déclaré que les premières défaites de 1870 furent dues à l'infériorité de nos effectifs. « Cet historien, dit M. Reinach, c'est M. Jaurès. »

M. Jaurès *réponds.* — Ma thèse, dit-il, c'est qu'il faut lutter contre l'adversaire avec le maximum de forces nationales, avec toute la nation organisée.

M. Augagneur. — L'armée vaincue en 1870 était le type de l'armée de métier.

Le général Pedoya. — Nous avons été battus en 1870 parce que nos généraux n'ont pas été à la hauteur de leur tâche.

M. Joseph Reinach continue et dit que la loi de 1905 est, selon lui, mortelle pour la France.

« De tous les projets dont la Chambre est saisie, conclut M. Reinach, le projet de la Commission est celui qui donnera à la France le plus de force. »

M. Reinach. — Je suis convaincu que de toutes les garanties de la paix, il n'y en a pas de plus solides que la force au service du droit. Puisqu'il faut choisir entre une force supérieure à la tâche et une force qui ne lui serait pas égale, comme il est des circonstances où l'on pleurerait de ne pas avoir fait tout son devoir: entre le système qui assurera la défense nationale et l'autre, qui nous mènerait aux pires dangers, mon choix est fait. A la Chambre de faire le sien! (Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche).

Discours de M. Thalamas

M. Thalamas. — Pourquoi, au lieu de nous essoufler à vouloir courir après le colosse allemand, ne pas nous contenter d'une armée proportionnelle à nos moyens: David a triomphé de Goliath avec sa fronde. (Exclamations diverses). Croyez-vous qu'il eut triomphé s'il eut été recouvert d'une armure qui l'eut écrasé? C'est cette armure que vous voulez nous donner et qui sera l'écrasement du pays. (Applaudissements à l'extrême gauche). Puisque nous manquons d'effectifs, pourquoi, maintenir au Maroc, 70 à 80.000 hommes? (Très bien! très bien! à l'extrême gauche). On a donné comme argument la situation extérieure de l'Europe. Est-elle si gravement compromise? D'abord le Parlement ignore à peu près tout, avec ce système des traités secrets. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche). Par exemple, pouvons-nous compter sur l'Angleterre. Etant donnés les termes de notre alliance avec la Russie, il faut que nos troupes de couverture puissent soutenir le choc de l'offensive allemande pendant les trois premières semaines. Mais, alors, comment ne voyez vous pas qu'il nous faudra nécessairement faire appel aux réserves pour résister pendant un temps si long au second flot envahisseur allemand? D'aucune façon, nous ne pourrons suffir à la tâche avec nos effectifs renforcés comme ressources fondamentales. Il vous faudra compter sur nos réserves! (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Jaurès. — Très bien!

M. Thalamas. — Quant à l'argument de la couverture, l'Est est la seule frontière que nous ayons à défendre. (Exclamations diverses).

M. Millevoye. — Oubliez-vous que la frontière de la Belgique est entièrement ouverte et que c'est toujours par là que se sont faites les invasions. Vous savez bien que l'état-major allemand veut nous attaquer par là!

M. Jaurès. — Je vois que l'Allemagne ne garde pas mieux ses secrets que nous!

M. Thalamas. — Je voulais parler de la frontière nord-est; vous ne me l'avez pas laissé dire. En quoi la loi de trois ans importe-t-elle à la couverture. Je croyais que la couverture était plus affaire d'état-major que de législation! (Applaudissements à l'extrême gauche et sur les bancs radicaux-socialistes).

M. Potié (Nord). — La loi de trois ans nous donne plus d'effectifs!

M. Thalamas. — De tous côtés on déclare que notre armée est dans un état de préparation excellent, alors pourquoi la troisième année de service et un milliard de dépenses nouvelles? Pour moi, j'ai confiance en notre armée, et plus que vous-même!

La suite de ce discours est renvoyée à demain.

Les incidents de dimanche à la statue de Jeanne d'Arc, à Paris

UNE MOTION DE M. PAINLEVÉ

Le président donne lecture alors de la motion suivante que M. Painlevé a déposée hier:

« La Chambre, émue des obstacles opposés à une manifestation républicaine, affirme sa volonté de maintenir au-dessus de toute atteinte le droit pour les citoyens d'affirmer librement leurs opinions républicaines et laïques.

La protestation de M. Painlevé

M. Painlevé a la parole. Il fait, à sa manière, le récit des faits qui se sont produits, dimanche dernier, à la statue de Jeanne d'Arc, rue des Pyramides et proteste contre l'attitude de la police.

M. Painlevé. — Il est des esprits qui désirent faire l'union autour de Jeanne d'Arc et moi je verrais volontiers organiser la fête de cette héroïne nationale. (Applaudissements au centre). Mais la Jeanne d'Arc que nous voulons honorer, c'est la vraie, l'héroïne, mais non l'aventurière qui pourrait servir à quelque entreprise de réaction. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche; protestations au centre et à droite).

M. Millevoye. — Nous voulons une Jeanne d'Arc nationale!

M. Painlevé. — Est-ce que la fête célébrée, le 3 mai dernier, était une fête nationale, exempte de tout esprit de parti? Il suffit de rappeler cet étalage de bannières, de fleurs de lys, (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche), tel que dans quelques quartiers, on cherchait vainement les couleurs françaises. Comment, voulant célébrer une fête nationale, a-t-on fait si bon marché du drapeau national. J'en sais qui poursuivent un but national. Je reconnais que M. Barrès a prononcé un discours où il s'efforce de démontrer que tous les partis politiques peuvent trouver en l'héroïne lorraine un modèle idéal. Mais, dans son ensemble, la fête du 8 mai n'a pas eu le caractère d'une fête nationale. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche). Ce qu'en cette affaire je regrette, c'est qu'il y ait deux poids et deux mesures. La fête du 8 mai appelait une contre-manifestation. Elle devait avoir lieu dimanche et il s'agit de savoir si elle devait être interdite. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche). Je veux croire que le gouvernement n'a aucune responsabilité dans l'affaire, mais je dis que cet incident est un symptôme grave de troubles de notre politique générale. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche; bruit au centre et à droite). Il est des gouvernements sous lesquels jamais un fonctionnaire, avec ou sans ordres, ne se serait conduit avec une manifestation républicaine comme s'est conduit M. Noriot. (Applaudissements prolongés à l'extrême gauche et à gauche). Nous sommes en présence d'un gouvernement qui s'affirme sans cesse laïque et républicain, mais qui, dans toutes les circonstances, s'appuie sur la partie la plus hostile à nos institutions. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche). Il y a là une contradiction qui prolongée, deviendrait grave pour le régime. (Nouveaux applaudissements). Si la droite est un élément essentiel de la majorité, les fonctionnaires vont naturellement s'attacher, pour ne pas se compromettre, à ne jamais indisposer les amis de la droite; c'est là un signe de ce qui s'est passé dimanche. (Nouveaux applaudissements). Aussi, n'est-il pas étonnant que des drapeaux pontificaux, ayant été exhibés, à Poitiers, le tribunal ne fût pas saisi d'une demande de poursuite? (Ah! ah! à gauche et à l'extrême gauche).

M. Klotz. — A Poitiers, Epinal, Besançon, les préfets avaient pris des arrêtés en vertu d'une circulaire de 1901. J'ai nommé une commission pour étudier la refonte de cette circulaire, mais les procès-verbaux auront leurs suites légales. (Exclamations ironiques).

M. Painlevé rappelle ensuite un autre incident qui met en cause M. Liard, à qui la République doit une vive reconnaissance. (Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche). Il s'agit d'une pétition relative aux trois ans. Mais on crie: « Et Jeanne d'Arc! »

A ce moment, M. de Baudry d'Asson, observé par les gesticulations et les interruptions de M. Franklin-Bouillon qui s'est assis à un banc voisin, se lève pour le gifler. Des amis s'interposent à temps.

M. Bayhou. — M. Painlevé me met en cause à l'occasion de l'enseignement laïque. Je lui rappellerai que sur ce débat j'ai eu, au Sénat, 245 voix de majorité.

M. Painlevé conclut ainsi:

Que la Chambre, par son vote, laisse entendre que nous sommes encore en République, bien que la droite fasse partie de la majorité. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche).

Réponse de M. Klotz

M. Klotz répond en peu de mots.

M. Klotz. — Le gouvernement approuve la jeunesse d'apporter à la République son concours et l'en remercie. Il ne viendra à l'idée de personne de croire que des ordres n'ont pas été donnés par le gouvernement pour empêcher la manifestation de dimanche. Je n'en étais pas informé, M. Hennion non plus. (Vifs exclamations à gauche et à l'extrême gauche). Le directeur de la police municipale était, lui, informé. Mais il a négligé de prendre les ordres de son chef. Ce fonctionnaire a eu une défaillance et une sanction a été prise contre lui. (Mouvement; bruit prolongé).

M. Chautemps. — C'est bien de frapper un fonctionnaire, mais pour quel motif? Il faut savoir qui a pris l'initiative de la répression.

M. Klotz. — Je viens de vous le dire. Il s'agit du directeur de la police municipale. Des instructions ont été données à la préfecture pour que des erreurs telles que celle de dimanche ne se reproduisent plus. Par conséquent, le gouvernement n'éprouve aucune gêne à accepter la motion. (Vives exclamations à gauche et à l'extrême gauche; hou! hou! sur quelques bancs de l'extrême gauche).

LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC

Et maintenant, je m'associe à la demande de M. Painlevé, relative à l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc. De tels incidents ne se renouvelleront plus alors. (Applaudissements au centre et à droite).

M. Aynard. — Notre devoir, à l'heure actuelle, est, pour tous, je crois, de prononcer des paroles de paix. Nous devons nous réunir autour de la sublime figure de Jeanne d'Arc, qui est pour tous le type parfait du patriotisme. Nous ne trouverons jamais de meilleure occasion de pacification. (Applaudissements au centre et à droite). Il n'y a pas de moment mieux choisi pour nous réunir autour de cette pure héroïne. (Vifs applaudissements). Quelle que soit l'opinion politique de chacun, personne ici ne saurait être suspecté d'être moins patriote que tel autre. (Très bien! très bien!) Aussi, je demande que soit au plus tôt discuté le projet relatif à l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

On vote au milieu d'une vive agitation sur la motion Painlevé.

Elle est adoptée par 484 voix contre 17.

A la demande de M. Aynard, la Chambre fixe à jeudi, la discussion du projet relatif à la fête de Jeanne d'Arc.

La séance est levée à 7 heures 05. Séance mercredi à deux heures.

CHOSES & AUTRES

— La Chambre vient de voter la loi supprimant tous les cercles où l'on joue dans un rayon de cent kilomètres de Paris.

— Des cercles dans un rayon!... O géométrie!...

***

— Ainsi, c'est décidé: la Comédie-Française ne sera pas mise à l'Opéra-Comique. C'est une vilaine manœuvre [illegible]

LA MODE A PARIS

TOILETTES ET CHAPEAU VUES AUX COURSES

LES QUOTIDIENNES

Le général et les politiciens

Le pays n'aura pas appris, sans être secoué par l'émotion, qu'un député français, en pleine Chambre, a osé insulter les chefs de l'armée nationale, en les accusant d'incurie.

Cet outrage, ramassé dans les feuilles socialistes, n'a de valeur que celle que lui prêtent, dès aujourd'hui, avec une remarquable complaisance, les journaux allemands. Il n'atteint certes pas ni les membres éminents du Conseil supérieur de la guerre qui assistaient, lundi, le gouvernement, au Palais-Bourbon, ni leurs collègues absents, ni l'admirable corps des officiers.

Nos politiciens radicaux ou unifiés sont trop petits, même quand ils se dressent sur leurs ergots; pour réussir à cracher l'injure à la face des généraux. Ceux-ci les dominent de toute la hauteur de leur science, de leur désintéressement, de leur bravoure et des services rendus.

Et ceci explique pourquoi politiciens et généraux ne feront jamais bon ménage, l'intrigue et la loyauté vivant difficilement côte à côte. Il y a un abîme entre les deux mentalités.

Il n'était sans doute pas possible de se passer, dans une discussion où des questions purement techniques doivent être débattues, des lumières des gens de métier, mais après les incidents d'avant-hier, on a le droit de le regretter. N'est-il pas dangereux, quand on connaît l'état d'esprit d'une partie de la Chambre, de mettre les organisateurs de la défense nationale directement aux prises avec des antimilitaristes avoués, avec les fauteurs des derniers désordres à la caserne?

Pour vivre dans l'atmosphère du Palais-Bourbon, il faut y être habitué, acclimaté. N'y respire pas à l'aise qui veut.

Les batailles politiques ne ressemblent pas non plus aux autres. C'est surtout quand les adversaires ne peuvent pas se défendre qu'on les frappe, et souvent dans le dos.

M. le général Pau a reçu, lundi, si je puis dire, son baptême du feu... parlementaire. Cette première rencontre a été émouvante. Insulté par un orateur radical que les vociférations de l'extrême-gauche encourageaient, le vieux soldat s'est senti blessé dans son honneur et sa fierté. Pour la première fois de sa vie, le courage lui a manqué et il a pleuré comme un enfant.

Et ce brave officier, qui perdit un bras en marchant contre les Prussiens, en 1870, voulut fuir, lundi, devant la meute des politiciens qui cherchaient à le mordre.

Maurice Aubert.

Les Affaires Marocaines

LE COMMANDANT D'OLLONNE

Casablanca, 3 juin. — Le commandant d'Ollonne, qui fut blessé, il y a deux mois, devant El-Hajeb, s'est embarqué pour la France. L'examen radiographique a établi que le commandant a deux côtes fracturées et que des fragments de plomb sont restés logés dans l'omoplate.

L'AFFAIRE DUVIGNON

Le Gouvernement belge demande l'extradition d'Elisa Pans

Bruxelles, 3 juin. — Le gouvernement belge va demander l'extradition d'Elisa Pans, amie de Duvignon. L'enquête faite à Bruxelles a établi qu'Elisa Pans a fourni à Duvignon le tournevis avec lequel ce dernier a fracturé le meuble dans lequel il prit une somme de 4.300 francs, appartenant à la Compagnie d'assurances, dont M. Duvignon père est directeur. Elisa Pans sera donc extradée, si son innocence est reconnue par les magistrats français dans l'attentat [illegible]

AU SÉNAT

LA RÉFORME ÉLECTORALE

M. Klotz entendu par la Commission

Paris, 3 juin. — M. Klotz, ministre de l'Intérieur, a été entendu par la commission sénatoriale de la réforme électorale. M. Klotz a passé en revue les différents modes d'élection non quotientaires, c'est-à-dire cadrant avec le principe majoritaire posé par le vote du Sénat sur l'amendement Peytral. Ni le vote cumulatif, ni le vote limité, ni le vote supplémentaire, ni abaissement du taux de la majorité ne lui paraissent satisfaisants, car s'ils établissent au besoin la représentation d'une minorité, ils ne sauraient réaliser la représentation des minorités. Donc, ajoute-t-il, nos efforts ont abouti au néant.

Le ministre n'accepte aucun des amendements proposés au texte de la commission, et se trouve en cela d'accord avec celle-ci. Dans ces conditions, il ne croit pas pouvoir apporter, au nom du gouvernement, de nouvelles propositions, et il prie le Sénat de vouloir bien hâter le plus possible la discussion de la réforme électorale en conservant comme base le projet de la commission.

M. Peytral a demandé à M. Klotz qu'elle serait, devant la Chambre, dans l'hypothèse où le Sénat suivrait sa commission, l'attitude du gouvernement.

M. Klotz a répondu qu'il croyait savoir qu'on demanderait la formation d'une commission interparlementaire.

M. Peytral a demandé alors qu'elle serait l'attitude du gouvernement devant cette commission.

M. Klotz a répondu:

Je ne puis rien dire à l'heure présente, car je ne pourrai me rendre compte des répercussions électorales du système de la Commission qu'après avoir fait le sectionnement des départements, et cette opération elle-même ne doit être faite qu'après le vote de la loi par les deux Chambres.

M. Clémenceau est alors intervenu.

Vous éliminez le quotient, dites-vous; dans l'état actuel de la question, en devons-nous conclure qu'il pourrait reparaître devant la Commission interparlementaire?

M. Klotz. — Ce n'est pas impossible à prévoir.

M. Clémenceau. — Dans ces conditions, la discussion, [illegible] en présence de [illegible] mais en réalité sans lui, puisque celui-ci, dont ce serait pourtant le rôle d'avoir une opinion susceptible de rallier la majorité des deux Chambres, n'est en mesure d'en apporter aucune.

Le ministre s'est retiré après avoir insisté pour que la commission demande l'inscription du projet à l'ordre du jour de la séance qui suivra le vote du budget. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par la commission.

L'amendement Codet

MM. Codet et Debierre viennent de déposer l'amendement suivant à l'article premier du projet de réforme électorale, après le premier paragraphe déjà voté et ainsi conçu: « Les membres de la Chambre des députés sont élus, suivant la règle majoritaire, au scrutin de liste, nul ne pouvant être élu à moins de voix que ses concurrents »; ajouter le paragraphe suivant: « Toutefois, si la majorité absolue n'a pas été obtenue pour un ou plusieurs sièges à pourvoir, l'élection a lieu suivant la règle du quotient. »

CONSEIL des MINISTRES

Paris, 3 mai. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré. Le compte-rendu officieux porte simplement que la séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le prochain Conseil se tiendra vendredi. En raison de cette réunion, les audiences de M. le Président de la République et des ministres n'auront pas lieu.

LA MANIFESTATION DES JEUNESSES LAIQUES

Paris, 3 juin. — Au cours du Conseil des ministres, M. Klotz a fait connaître la réponse qu'il se propose de faire à M. Painlevé, au sujet de la manifestation des jeunesses laïques. Le ministre de l'Intérieur a, d'autre part, à l'issue de la réunion, conféré à ce sujet avec M. Hennion, préfet de police.

LE SERVICE DE TROIS ANS

AU CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Lyon, 3 juin. — L'inspecteur d'Académie du Rhône, M. Lamourette avait interdit aux instituteurs de conduire officiellement les enfants de leurs écoles à une fête laïque organisée dans le quartier Bellecombes et au cours de laquelle le général Pedoya, député, devait faire une conférence contre la loi de trois ans. Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Herriot, sénateur, maire, a voté une motion protestant contre la mesure prise. Les conseillers libéraux et progressistes formant la minorité, ont seuls voté contre la motion. Tous les radicaux se sont rangés du côté des socialistes.

L'AGITATION EN INDO-CHINE

Le Complot annamite

ASSASSINAT D'UN MANDARIN

Marseille, 3 juin. — Un nouvel attentat a été commis dans la province de Coabang. A Dinh-Van-Ly, un mandarin, nommé Tho, a été tué d'un coup de fusil. L'assassin est en fuite.

Le journal « l'Opinion » annonce que le gouverneur général de l'Indochine a reçu des lettres contenant des menaces de mort contre et sa famille. Le mandarin de Pan-Lang-Thuong a été également menacé d'avoir le même sort que le Tong-Doc, de Tahi-Binh-Savannaket (Laos). Une étroite surveillance est exercée sur les Annamites passant au Laos, qui colporteraient des explosifs de provenance siamoise.

LE CONFLIT ENTRE ALLIÉS

Le Différend Serbo-Bulgare

LA CONFÉRENCE DES QUATRE PRÉSIDENTS

Sofia, 3 juin. — La rencontre des quatre présidents du Conseil, dont le principe a été décidé au cours de l'entrevue Guechof-Pachitch, aura lieu, croit-on, dans le courant de la semaine prochaine.

Dans les milieux bien informés, on dit que les ministres se réuniront à Salonique. Au cas où un accord ne parviendrait pas à s'établir, une nouvelle rencontre est prévue à Saint-Pétersbourg, avec le concours officieux et sous la protection du gouvernement russe. Si cette fois encore l'accord ne se faisait pas, les alliés auraient convenu de demander officiellement l'intervention de la Russie pour trancher leur différend.

LES BRUITS DE LA DÉMISSION DE M. GUECHOF

Paris, 3 juin. — Le *Temps* publie la dépêche suivante qu'il a reçue de son correspondant particulier à Sofia:

« Le bruit a couru de la démission du cabinet Guechof et l'on expliquait ainsi le rappel à Sofia de M. Danef et de M. Theodorof. Le président du Sobranie et le ministre des finances bulgares sont en effet tous deux en route pour Sofia, mais si M. Guechof a eu, comme on le prétend, l'intention de quitter le pouvoir, le résultat favorable de son entrevue avec M. Pachitch l'aura certainement fait revenir sur sa décision. »

D'autre part, un télégramme de Berlin dit que le cabinet Guechof aurait donné sa démission, mais ajoute qu'on n'a à Berlin, aucune confirmation de cette nouvelle reçue de Sofia par le *Berliner Tageblatt*.

APRÈS LA SIGNATURE DE LA PAIX

La démobilisation de la Bulgarie

Constantinople, 3 juin. — Les troupes bulgares ont commencé à évacuer Rodosto.

LA QUESTION DES ILES

Berlin, 3 juin. — Le bruit court avec persistance, à Berlin, que l'Italie renoncerait à la possession de l'île de Rhodes, dont les côtes fortifiées ne seraient [illegible] port, afin de conserver l'île de Stampalia, dont les mouillages sont nombreux et sûrs.

Un Drame sanglant à Paris

UN MARI VEUT ÉCORCER SA FEMME A COUPS DE RASOIR

Paris, 3 juin. — Un drame sanglant s'est déroulé cet après-midi, vers une heure, rue Geoffroy-l'Angevin.

Dans un accès de jalousie, d'ailleurs injustifiée, un garçon limonadier a tenté de couper la gorge de sa femme avec un rasoir.

Au numéro 21 de la rue Geoffroy-l'Angevin s'élève un modeste hôtel tenu par un garçon limonadier, M. Olivier Sy.

Sa femme estropiée, délicate de santé, s'occupe des soins du ménage.

En état d'ivresse après déjeuner, il eut avec elle une violente querelle. Des injures il passa aux menaces et bientôt emporté par la colère, il en vint aux coups. Puis, las de frapper, le misérable s'arma d'un rasoir et se précipita sur l'infirme.

Tandis que la pauvre femme appelait à l'aide et suppliait son mari de ne pas la tuer, celui-ci lui portait un premier coup à la joue gauche, deux coups à la gorge et un quatrième coup à la poitrine.

La malheureuse s'écroula baignant dans son sang.

Mais deux ouvriers terrassiers avaient entendu l'appel désespéré de la victime.

Ils se précipitèrent à son secours, la délivrèrent de la brute qui s'acharnait encore sur elle et le rouèrent de coups. Après quoi, les agents avant été prévenus, Mme Sy fut transportée en voiture à l'Hôtel-Dieu, où elle fut admise d'urgence.

La victime n'a échappé que par miracle à la mort, il s'en est fallu, en effet, de fort peu que l'artère carotide ne fût tranchée. Son état est grave quoique non désespéré.

Sy, arrêté aussitôt, fut conduit au commissariat de police. Hébété et bégayant, Olivier Sy déclara avoir agi sous l'empire de l'ivresse.

Il est né à Auxerre (Yonne), le 20 avril 1872. Sa femme est née à Marie-Angèle Gean, le 26 juillet 1880, à Manceau (Gironde).

Après interrogatoire Oliver Sy a été écroué au Dépôt.

La Conquête de l'Air

LE RECORD DU MONDE DE LA HAUTEUR AVEC PASSAGER

Versailles, 3 mai. — L'aviateur Perreyon, sur monoplan, a pris son vol ce matin à 11 heures 30, à l'aérodrome de Buc, en compagnie de Mme De Plagino, élève aviatrice.

Le vol s'est effectué à une allure très rapide. La montée a été très régulière et la descente a eu lieu en un très beau vol plané.

A 12 heures 08, l'épreuve était chronométrée par M. Em. Dubonnet, qui a constaté que le baromètre enregistreur marquait 5.100 mètres, ce qui bat, de loin, le record du monde de la hauteur avec passager, que détenait l'aviateur allemand Platsch par 4.500 mètres. Perreyon détenait déjà le record français avec 4.060 mètres.

EST-CE UN SCANDALE?

Paris, 3 juin. — C'est M. Léon Grévy, neveu de l'ancien Président de la République, qui est l'objet d'une plainte en abus de blanc-seing, de la part de M. Ricois, ex-administrateur des Magasins du Bon Marché.

M. Grévy pria un jour M. Ricois de lui signer une traite de 35.000 francs pour faire face à une échéance. M. Ricois, qui avait en M. Grévy, une très grande confiance, signa la traite en blanc, mais son étonnement fut grand lorsque, fin décembre 1912, cette traite lui fut présentée, non pas d'une valeur de trente-cinq mille, mais de cent [illegible]